

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 JUIN 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant le Gouvernement à construire un canal de Deynze à Schipdonck, à recreuser le Moervaert, et à exécuter des travaux dans la vallée de l'Escaut.

*Voir les N^{os} 117 et son annexe, 198, 247, 251 et 253 de la Chambre des
Représentants, et le N^o 147 du Sénat.)*

MESSIEURS,

La Commission que vous avez choisie pour examiner le projet de loi tendant à faire construire un canal de Deynze à Schipdonck, à recreuser le Moervaert, et à exécuter des travaux dans la vallée de l'Escaut, m'a chargé de vous présenter son rapport.

Déjà depuis longtemps les dégâts occasionnés par les inondations de l'Escaut et de la Lys ont donné lieu à des réclamations et à des recherches pour y porter remède, mais depuis peu d'années l'intensité du mal a fait activer les études des ingénieurs, et le Gouvernement a mis plus de zèle pour prendre à cœur les intérêts lésés dans tant de localités.

C'est surtout depuis certains travaux faits en France que le mal est devenu extrême, les plaintes deviennent de plus en plus incessantes, le Gouvernement même reconnaît maintenant que le mal est parvenu à son comble, et qu'il importe de s'occuper sans délai des moyens d'obvier à ces désastres.

Des rapports détaillés ont été faits sur cet objet, le Sénat a reçu les renseignements propres à l'éclairer sur la réalité et l'étendue des dommages qu'occasionne périodiquement une affluence d'eau venant de France, qui ne trouve pas de débouchés suffisants dans les rivières et canaux actuellement existants; votre Commission a cru ne pas devoir entrer dans des détails à cet égard, elle a cru pouvoir s'en rapporter aux documents qui offrent l'exposé des faits et les divers moyens pour prévenir les inondations extraordinaires dans une grande partie de notre pays.

Trois systèmes avaient été proposés par l'Ingénieur en Chef dans la Flandre Orientale, dans un rapport du 31 octobre 1843, comme propres à des degrés différents à y porter remède : dans chacun de ces systèmes, il y avait lieu de

creuser un canal de Deynze à Schipdonck; ces travaux sont évalués à environ un million de francs, ainsi, en supposant qu'il fallait deux ans pour les exécuter, le Gouvernement proposa, au commencement de cette année, une loi pour affecter 500,000 fr. à l'ouverture de ce canal; la Section centrale reconnaît que les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons sous le rapport des inondations réclamaient encore d'autres mesures et par son rapport elle crut devoir amender ce projet en proposant non seulement de nouveaux travaux, mais des mesures pour obtenir l'organisation de Wateringues.

Plusieurs réclamations furent faites contre le creusement d'un canal qui relie la Lys au canal de Bruges sans qu'il soit continué jusqu'à la mer. Les discussions de l'autre Chambre nous ont fait connaître davantage encore la situation réelle des choses; les points principaux sur lesquels on s'est appuyé sont, d'un côté, la nécessité indispensable de s'occuper sans plus de retard des moyens efficaces pour prévenir autant que possible le retour des désastres occasionnés par les inondations de l'Escaut et de la Lys; d'un autre côté, on a reculé devant de fortes dépenses, on a excipé de la situation du Trésor et le désir du Gouvernement est de n'y destiner quant à présent que des sommes moindres pour ne pas devoir recourir à des emprunts; ensuite, les intérêts du Hainaut et d'une partie de la Flandre Orientale que traverse le haut Escaut tendent à faire accélérer le mouvement des eaux vers Gand et vers le bas Escaut d'une manière directe, tandis que les localités du bas Escaut soutiennent qu'il est indispensable d'établir une dérivation des eaux de la Lys vers la mer pour soulager ainsi le haut Escaut dont les eaux sont déjà reçues à Gand en trop grande abondance, pour les y faire arriver encore davantage, au moins aussi longtemps qu'il y a une forte inondation entre Gavre et Audenarde. La Flandre occidentale craint que les eaux déversées de la Lys dans le canal de Bruges, aggraveront de beaucoup sa position, et s'oppose à la construction du canal projeté, s'il n'est continué jusqu'à la Mer. On aurait désiré dans ladite province que les travaux commençassent en aval et non en amont.

Le projet de la Section Centrale et du Gouvernement a, dans le cours de la discussion, été amendé dans le sens d'offrir des garanties à la Flandre Occidentale, au moyen du régime des écluses à placer sur le canal de Deynze à Schipdonck; ce projet a subi encore une autre modification pour faire droit aux intérêts des riverains du haut Escaut, en portant à 500,000 francs les dépenses que le Gouvernement pourra faire en travaux les plus propres dans la vallée de l'Escaut simultanément avec le canal de Schipdonck pour activer l'écoulement des eaux du haut Escaut.

L'utilité des travaux projetés a été reconnue par votre Commission: l'établissement de Wateringues lui a semblé d'une grande utilité, lorsque la circonscription est bien faite, et qu'une bonne administration, surveillée par l'autorité, est établie, mais votre Commission ne peut considérer le canal de Deynze à Schipdonck que comme la première section d'un canal qui irait aboutir à la mer. En effet, il n'est pas du tout probable que le canal de Bruges pourra recevoir les eaux surabondantes de la Lys, à l'époque des fortes crues d'eau, et alors le nouveau canal ne pourrait servir à l'usage auquel cependant il est destiné.

Votre Commission ne peut se dissimuler que les travaux autorisés dans la vallée de l'Escaut pour débarrasser les prairies aux environs de Tournay et d'Audenarde au moyen des redressements qui feront arriver les eaux à Gand

plus vite, pourraient cependant compromettre cette ville et les localités aux environs, car il a été reconnu qu'on ne voulait user du nouveau canal de Schipdonck, que pour autant que les environs de Bruges et certaines localités de la Flandre Occidentale ne puissent en souffrir ; on espère, il est vrai, que la section du canal de Zelzaete à la mer pourra débarrasser une partie de la Flandre Occidentale de ses eaux surabondantes, mais si cet espoir n'était pas réalisé, les ouvrages à faire d'après le projet de loi ne seraient plutôt favorables qu'aux riverains du haut Escaut; on recommande donc au Gouvernement de vouloir user de prudence pour ne pas déplacer les inondations; il est à remarquer d'ailleurs, que la question est différente, quand l'élevation des eaux fait venir à Gand celles de la France, par des débordements et inondations des terrains bas, ou bien quand l'Escaut est rentré dans ses bords, et que des passages trop étroits empêchent l'écoulement; c'est ainsi qu'au mois de mai les prairies aux environs de Tournay et d'Audenarde étaient encore submergées, tandis que l'Escaut depuis Gavre jusqu'à Gand n'avait pas d'excédant d'eau.

La disposition du projet de recreuser le Moervaert depuis Roodenhuis jusqu'à la naissance de la Durme, pour mener les eaux surabondantes par cette rivière dans le bas Escaut en aval de Termonde, n'a pas rencontré d'opposition; mais ces divers travaux ne paraissent pas suffisants.

Ainsi votre Commission a été unanime pour émettre le vœu qu'on s'occupe au plutôt du canal de Schipdonck à la mer du Nord; en effet, c'est sur le canal en entier que porte le système reconnu le meilleur. Un amendement tendant à décréter en principe le creusement d'un canal jusqu'à la mer, n'a été rejeté qu'à une faible majorité. C'est par des considérations financières que le Gouvernement s'oppose principalement à l'exécution de ce projet, puisque M. le Ministre a bien voulu reconnaître que dans son opinion personnelle il croit la continuation du canal jusqu'à la mer nécessaire et qu'il a déclaré que la dépense serait évidemment utile.

Personne ne peut contester que la surabondance des eaux venant de la France rend indispensables de nouvelles voies d'écoulement; ceci est positif, car le bas Escaut ne peut suffire puisqu'il est déjà surchargé et que l'effet du flux empêche l'écoulement régulier des eaux aux époques où il devrait y servir. D'ailleurs, la mer aux environs de Heyst ou de Blankenberghe, étant à près de deux pieds plus bas qu'à Anvers, il est tout naturel que c'est vers la mer du Nord que doivent être menées les eaux surabondantes.

Le canal de Terneuzen a servi fortement à décharger Gand, jonction de l'Escaut avec la Lys, point par conséquent où on voit les effets de ces deux causes d'inondation qui résident en France, puisqu'on a calculé que sur les 220 mètres cubes d'eau arrivant par seconde dans le bassin de la Lys et du haut Escaut à Gand, ce canal donne passage avec le Moervaert qui s'y embranche à environ 72 mètres cubes par seconde.

Il ne dépend aucunement du jeu des écluses qui auraient été mal dirigées, que l'écoulement des eaux n'ait pu avoir lieu; mais dans l'état actuel des choses de nouveaux travaux sont de toute nécessité, et présentent un grand caractère d'urgence.

Votre Commission reconnaît qu'il y a lieu de s'occuper sans plus de retard des moyens efficaces pour prévenir le fléau des inondations; elle ne peut manquer d'engager le Gouvernement à faire commencer les travaux immé-

(4)

diatement : outre le but principal qu'on doit atteindre, ce serait encore un moyen de parvenir à procurer des secours à la classe nécessiteuse qui ne demande que du travail ; votre Commission croit que les travaux proposés sont incomplets, mais elle n'y voit pas de motifs de rejet, toutefois en engageant le Gouvernement à proposer au plutôt la construction du canal depuis Schipdonck jusqu'à la mer, comme complément nécessaire du système reconnu le plus propre à diminuer les inondations ; votre Commission conclut à l'adoption du projet à l'unanimité.

Le Marquis DE RODES.

Le Comte D'ANDELOT.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT.

D'HOOP , Rapporteur.